



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE,
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Réunion des référents interlangues

Départements de la Drôme-Ardèche, Isère et Savoie-Haute Savoie

14 et 20 Septembre 2011

Le rôle de l'assistant

« *Ambassadeur* » de son pays ou d'un pôle culturel, porte parole des autres cultures de même langue

Il entretient un rapport différent avec les élèves dans une langue authentique dans des registres différents de ceux utilisés généralement en classe. Il contribue à développer une communication authentique.

Il est référent pour la langue et la culture : il apporte un éclairage linguistique, culturel et interculturel ; un regard frais, authentique et jeune, une autre culture.

Ses domaines d'intervention :

- Il est intégré au projet pédagogique de la classe : il doit donc connaître le projet de l'enseignant.
- Il est également partie prenante du projet d'établissement : il peut donc intervenir dans toutes les actions mises en œuvre dans ce cadre, notamment lors des activités extra-scolaires et des activités et projets transdisciplinaires ainsi que dans l'accompagnement personnalisé, etc. C'est ainsi que les échanges culturels et interculturels seront mis en valeur.

L'assistant peut ainsi apporter sa contribution en fonction de ses compétences et centres d'intérêt (musique, sport, arts, informatique, théâtre, EDD...) même dans un contexte où le linguistique n'est pas l'objectif principal.

-en classe :

- Travailler sur un projet commun, le construire ensemble et collaborer pour sa mise en œuvre. Chacun peut ainsi apporter des éléments différents et enrichir le projet.

D'où la nécessité de temps de concertation avec l'assistant.

- Partager la connaissance de ce qui se fait dans le groupe de l'assistant et le groupe classe avec le professeur. Cela permet également à l'élève de donner du sens à ce qui se fait en classe
- Echanger des documents
- La répartition des élèves (un groupe avec l'assistant ou en groupe entier en co-animation avec le professeur) en fonction du projet et de l'activité. Aucun texte ne spécifie le nombre d'élèves à confier à l'assistant

- Les apprentissages et/ou les tâches mis en œuvre par l'assistant peuvent être pris en compte dans l'évaluation du projet. Son rôle n'est toutefois pas de faire une évaluation normative et sommative

Ce qui n'est pas de son rôle :

- Il n'est pas l'assistant DU professeur ni un « prof bis »
- Il n'appartient pas à un enseignant ou à un groupe d'enseignants
- L'assistant n'est pas là pour remplacer le professeur ou finir les exercices ou activités du professeur. Il n'est pas là pour faire des exercices de grammaire.
- Il n'est pas là pour faire de la garderie.

Le rôle de l'enseignant :

- Préparer les élèves pour l'accueil des assistants.
- Elaborer la séquence et les projets **conjointement** avec l'assistant et montrer aux élèves l'intérêt porté à ce travail. Prendre en compte ses propositions.
- Aider, accompagner l'assistant dans son travail. Etre à l'écoute de ses difficultés.
- Essayer d'aménager un emploi du temps convenable qui dégage au moins un week-end prolongé avec l'aide de l'interlocuteur interlangues.
- Essayer de leur faire découvrir la culture française, des activités locales et leur permettre de rencontrer des gens. Les aider éventuellement à se former.

Le rôle de du coordonnateur interlangues pour les assistants.

Pourquoi est-il souhaitable dans chaque établissement ?

Il vient en appui aux collègues de langues ou d'autres disciplines pour faciliter l'accueil, l'intégration et le travail de tous les assistants de l'établissement.

- Accueil dans l'établissement par exemple autour d'un pot pour tous les assistants.
- Accompagnement des assistants lorsqu'ils se présentent au chef d'établissement, à la vie scolaire, au CDI, etc.
- Invitation à participer à l'AS, aux activités de l'Amicale, etc.
- Appui aux démarches administratives si besoin, avec l'aide des collègues de langue.
- Il peut faire l'interface avec l'administration de l'établissement, les enseignants et les assistants :
- Faire part aux assistants du fonctionnement de l'établissement concernant les règles (absentéisme, retards, etc.)
- Le référent ne peut pas faire les emplois du temps, mais sensibilise les collègues des établissements concernés et peut apporter son appui.
- Il peut s'assurer que le cahier des charges a bien été adressé aux enseignants, renseigné et renvoyé aux services du Rectorat.
- Il est aussi l'interlocuteur privilégié avec ses homologues des autres établissements où les assistants interviennent en cas de service partagé.

La question de la responsabilité des assistants

L'enseignant a la responsabilité légale de ses élèves. Sous la responsabilité de l'enseignant présent, un assistant de langue étrangère peut se voir confier seul un groupe d'élèves de second degré, cela dans le cadre de son contrat.

En revanche, pour ce qui est de la responsabilité juridique, l'assistant peut animer des activités périscolaires mais, comme le précise le texte, à condition d'être rémunéré en vacations, et non au titre d'assistant de langue. Cela ne peut donc être inclus dans ses heures.

Comment formuler sa demande d'assistant ?

Cahier des charges : Veiller à la qualité pédagogique du projet qui doit prendre appui sur les programmes de LVE, du projet d'établissement et du contrat d'objectifs. Il doit être suffisamment large pour permettre aux assistants pour valoriser leurs compétences personnelles.

En conclusion, pour cette année scolaire

Profiter des 15 premiers jours avant le stage d'accueil à Autrans, pour inviter les assistants dans les classes, leur présenter les programmes, la méthodologie, et leur faire connaître l'établissement.

Textes de référence :

- CIRCULAIRE N°2006-093 DU 31-5-2006 Rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères NOR : [MENE061048C](#)
- Circulaire n°2008-172 du 17-12-2008 **Affectation des assistants de langues vivantes étrangères dans les écoles et les établissements du second degré** NOR : [MENE0800971C](#)
- [NOTE](#) de L'INSPECTION GENERALE : L'ASSISTANT DE LANGUES VIVANTES : SON ROLE PEDAGOGIQUE